

Campagnes ENC 2026



Actualités

ENC MCO

Pas de nouveauté

ENC SMR

Publication liste traceurs complémentaires ENC SMR

SMR : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires 2026 est en ligne.

Evolution de la charte qualité SMR 2026

Les taux de suivi des charges médicales au séjour évoluent.

- **Charges de spécialités pharmaceutiques :**

○ Spécialités pharmaceutiques LES + LES SMR	98%	
○ Spécialités pharmaceutiques hors [LES + LES SMR]	20%	<i>inchangé</i>
○ Spécialités pharmaceutiques sous AP-AC	70%	<i>inchangé</i>
○ Produits sanguins labiles	70%	<i>inchangé</i>

- **Charges de matériel médical**

La charte qualité SMR 2026 n'indique plus de taux minimum de suivi au séjour pour les charges de matériel médical. Le suivi au séjour de ces charges est toujours réalisable dans ARAMIS en fichier 2 selon les mêmes modalités pour précédemment. Les charges de matériel médical du parc de matériel roulant interne peuvent être suivies au séjour.

Recueil de la charge en soins pour l'ENC SMR

Le recueil de la charge en soins de base, soins techniques et soins relationnels pour chaque RHS est obligatoire pour la participation à l'ENC SMR. Deux modes de recueil sont acceptés :

- le recueil des points SIIPS dont la méthode est décrite dans le livre « La méthode SiiPS Indicateurs d'activités en soins infirmiers » 2ème édition – aux éditions Lamarre, avec ajout de la cotation à 0 point pour chaque catégorie de soins (recueil quotidien, puis la valeur la plus fréquente du RHS est retenue pour le RHS pour chaque catégorie de soins)
- **le recueil simplifié de la charge en soins** : recueil une fois par semaine de la charge la plus fréquente en soins de base, en soins techniques et en soins relationnels du RHS, avec des cotations de 0 1 4 10 20 points.

Publication liste traceurs non facturables en sus ENC HAD

HAD : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires 2026 est en ligne.

Evolution de la charte qualité HAD 2026

- **Taux de suivi au séjour des charges de spécialités pharmaceutiques :**

- Spécialités pharmaceutiques Liste En Sus (LES) **98%**
- Spécialités pharmaceutiques hors LES + FICHCOMP MCHL 50% *inchangé*
- Produits sanguins labiles 90% *inchangé*
- Spécialités pharmaceutiques sous AAP-AAC 90% *inchangé*

- **Suivi au séjour des intervenants au domicile du patient**

Pour les séjours **>=48H**, le taux de séjours avec passage d'intervenant est au minimum de **95%**